

# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

## **pour le territoire de Bretagne porte de Loire Communauté**

**ENTRE**

**Bretagne porte de Loire Communauté**

Représentée par M. Vincent Minier – Président de Bretagne porte de Loire Communauté, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 19 octobre 2021,

Ci-après désignée par « Bretagne porte de Loire Communauté »,

D'une part

**ET**

**L'État,**

Représenté par M. Pascal Bagdian – Sous-Préfet de Redon,

Ci-après désigné par « l'État » ;

**Le Département d'Ille et Vilaine,**

Représenté par M. Jean-Luc Chenut – Président du Conseil départemental d'Ille et Vilaine

Ci-après désigné par « le Département » ;

**La Banque des Territoires,**

Représentée par Mme Elodie FREFIELD – Directrice territoriale Ille et Vilaine de la Banque des Territoires

Ci-après désignée par « la Banque des Territoires » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-Région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Bretagne porte de Loire Communauté autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

## Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de Bretagne porte de Loire Communauté et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Territoire de près de 33 000 habitants et composé de 20 communes, Bretagne porte de Loire Communauté est située en troisième couronne de la métropole Rennaise. Elle profite à la fois de l'attractivité de la capitale bretonne, et de son positionnement idéal sur la RN137, axe routier reliant Rennes à Nantes.

Cette situation géographique est déterminante pour comprendre son fonctionnement. Ses habitants entretiennent des relations avec la ville centre de Rennes, en particulier en ce qui concerne l'emploi. En témoigne le trafic lié aux déplacements quotidiens entre domicile et lieu de travail.

Un cadre de vie synonyme de vie à la campagne, une proximité en distance temps à Rennes et à l'emploi et un prix du foncier abordable ont été les principales variables jouant en faveur de l'installation de nouveaux ménages depuis les années 2000.

Cela dit, il existe une grande variété de situations sur le territoire quant aux dynamiques d'urbanisation, en raison de plus ou moins grandes relations d'interdépendance avec la métropole.

S'il s'agit bien d'un territoire à dominante rurale, il se dégage des tendances à l'œuvre des communes ayant pris une apparence « périurbaine » au nord du territoire.

De plus, tout ne relève pas de cette logique centre/périphérie. Le territoire possède une autonomie en matière d'offre en services et équipements, et progressivement de création d'emplois. Il possède son propre bassin de vie, celui de Bain-de-Bretagne, où s'organise la vie quotidienne des habitants de 12 des 20 communes. La Communauté de communes représente 42,9% de la population et 49,9% des emplois du Pays des Vallons de Vilaine (réunissant les 2 intercommunalités que sont Bretagne porte de Loire Communauté et Vallons de Haute Bretagne Communauté).

Les communes situées sur le pourtour interagissent avec des bassins de vie situés en dehors du territoire : Derval pour Grand-Fougeray, ainsi que Janzé pour Chanteloup, La Couyère, Lalleu, Le Petit-Fougeray, Saulnières et Tresboeuf.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## Article 2 – Ambition du territoire Bretagne porte de Loire Communauté

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire.

Il est la feuille de route de la Communauté de communes. Il permet aux communes membres de formaliser leurs objectifs communs pour le territoire. Sur Bretagne porte de Loire Communauté, il a été élaboré dans le cadre d'une démarche partagée : les élus communautaires et municipaux, les associations, habitants, partenaires, entrepreneurs, agents publics... ont été associés afin de connaître leur vision et leurs envies pour le territoire. Après plusieurs mois de travail, de rencontres et de concertations, 5 grandes orientations ont ainsi été définies pour Bretagne porte de Loire Communauté, chacune étant déclinée en axes et en actions.

Le projet de territoire de Bretagne porte de Loire Communauté permet ainsi de poser quelques affirmations stratégiques fortes

- Une perspective de développement équilibré qui s'appuie sur le maillage de proximité des services et équipements.

- Un renforcement de l'entité intercommunale
- 5 grandes orientations qui confortent le territoire dans l'équilibre entre fonctions économiques et résidentielles, services de proximité, ...
  - Une **institution** connue et reconnue
  - Un **cadre de vie** préservé et un territoire **économe**
  - Un **meilleur maillage** de l'offre de services au bénéfice de tous
  - Une **économie diversifiée** et générant plus de valeur ajoutée
  - La **mobilité** pour un meilleur accès à l'emploi et aux services

Ce projet de territoire validé par le Conseil communautaire en Avril 2021 devra, pour être plus efficient au regard des enjeux de transition écologique et de cohésion sociale, s'appuyer sur les documents d'urbanisme et sur les outils de planification et de programmation (tels que le SCoT, le PCAET).

Le partenariat construit autour du CRTE, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

#### **Un projet de territoire collaboratif et partagé :**

Le choix stratégique de Bretagne porte de Loire Communauté est de développer l'ensemble des communes de son territoire afin d'en préserver l'équilibre. C'est dans cette optique qu'a été travaillé le projet de territoire. Suite aux dernières élections locales de 2020 et la mise en place des nouvelles équipes d'élus, le projet de territoire intercommunal validé par les élus communautaires en 2018 a été actualisé, en s'appuyant sur une démarche de présentation dans chaque instance municipale, de consultation de l'ensemble des nouveaux élus (communautaires et municipaux), et d'ateliers organisés avec les élus communautaires suivis d'une Conférence des Maires. Une consultation du nouveau Conseil de Développement a été également mise en œuvre.

Par ce projet, Bretagne porte de Loire Communauté, territoire dynamique, se veut accueillant pour de nouveaux habitants et des entreprises, en proposant un aménagement du territoire respectueux de l'environnement et du cadre de vie. Son ambition est d'assurer un accès équitable aux équipements, aux services et à l'emploi pour tous ses habitants. La qualité de vie est le premier critère d'évaluation de sa politique, en coordination avec le projet de chaque commune membre.

### **Article 3 – Les orientations stratégiques**

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé par le Conseil communautaire de Bretagne porte de Loire Communauté, en date du 20 Avril 2021 :

- **Orientation 1 : Une institution connue et reconnue**

L'intercommunalité est un fait majeur du développement local. Il importe maintenant de mieux faire connaître l'institution au service des communes et des habitants de ce territoire en leur apportant un soutien technique et juridique, ainsi qu'en partageant des ressources humaines, et des moyens communautaires et municipaux.

#### Les objectifs

- Construire un partenariat renforcé avec les acteurs institutionnels et locaux.
- Pérenniser les ressources communautaires par la mutualisation des moyens.
- Renforcer les relations avec les EPCI limitrophes en matière de transports et de services aux habitants.
- Coordonner une mutualisation progressive selon les besoins (échanges de pratiques, assistance à maîtrise d'ouvrage, entretien du patrimoine, parc de matériel partagé, accès aux équipements...) pour maîtriser les coûts.

- Améliorer la connaissance de l'offre des services communautaires auprès des habitants et des usagers (politique de communication et de sensibilisation aux usages).
- Organiser une réponse transverse des équipes aux missions confiées.

- **Orientation 2 : Un cadre de vie préservé et un territoire économe**

Le territoire dispose des outils de planification et d'aménagement réglementaires comme le Plan local d'urbanisme intercommunal ou le Plan Climat-Air-Énergie territorial, qui permettent de s'inscrire dans une logique de développement durable. Il a déjà développé des politiques de préservation de l'environnement comme Breizh-Bocage, la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Il doit maintenant anticiper l'évolution des compétences comme l'eau potable et l'assainissement à l'horizon 2026.

Les objectifs

- S'inscrire dans un référentiel de développement urbain (Pays des Vallons de Vilaine) pour préserver et valoriser les paysages et le patrimoine architectural.
- Valoriser et renforcer les centres-bourgs en favorisant leur mutation pour éviter l'étalement urbain.
- Développer une offre de logement adaptée facilitant les parcours résidentiels (diversité du parc, résorption du logement vacant, développement du logement locatif social...).
- Préserver la richesse des milieux et la biodiversité en préservant les ressources en eau.
- Concourir à l'autonomie énergétique du territoire (diminution des consommations d'énergies fossiles, énergies renouvelables sur les bâtiments publics...).
- Favoriser une gestion des déchets recyclables et valorisables en s'appuyant sur les outils de proximité (les déchetteries locales et celles des EPCI limitrophes).

- **Orientation 3 : Un meilleur maillage de l'offre de services au bénéfice de tous**

Le pôle central autour de Bain-de-Bretagne concentre une grande partie des services tant au niveau de l'offre commerciale qu'au niveau des services publics, culturels et sportifs. Pour maintenir une offre équilibrée et conserver la fonction de proximité des communes, les élus ont souhaité maintenir, voire renforcer, la présence des services sur l'ensemble du territoire.

Les objectifs

- Anticiper les services à la population (naître, grandir, vivre, vieillir).
- Maintenir et développer des services de proximité gérés par les communes et Bretagne porte de Loire Communauté dans les communes distantes du pôle structurant de Bain-de-Bretagne.
- Améliorer le dispositif en matière de compétence petite enfance, enfance, jeunesse et renforcer le lien entre les opérateurs.
- Développer une politique globale d'accompagnement du tissu associatif pour maintenir la dynamique associative sportive et culturelle par le soutien aux associations d'intérêt communautaire.
- Faciliter et optimiser l'usage des infrastructures communales partagées comme les salles de sports, les ALSH, les équipements culturels.
- Décentraliser des actions culturelles comme les festivals en les rendant itinérants ou multi-sites

- **Orientation 4 : Une économie diversifiée et générant plus de valeur ajoutée**

Hormis les activités artisanales, plutôt localisées dans les petites communes, l'essentiel de l'activité économique est situé sur le pôle de Bain-de-Bretagne et celui de Grand-Fougeray, dotés de vastes parcs d'activités. Même si des entreprises se développent et s'installent sur le territoire, il importe néanmoins d'attirer des entreprises exogènes porteuses de plus de valeur ajoutée et d'innovation, générant des emplois nouveaux.

Les objectifs

- Renforcer les partenariats et le travail en réseau avec les clubs d'entreprises et les acteurs locaux.

- Affirmer le positionnement stratégique des parcs d'activités économiques pour l'accueil d'entreprises provenant de l'extérieur.
- Développer des emplois locaux qualifiés pour fixer la population.
- Mobiliser l'immobilier d'activités vacant pour les activités de proximité.
- Maintenir les activités et commerces de proximité dans les centres-bourgs.
- Favoriser la production et la consommation locales.
- Pérenniser l'activité agricole sur le territoire en privilégiant les circuits courts.

- **Orientation 5 : La mobilité pour un meilleur accès à l'emploi et aux services**

Le territoire connaît de nombreux trajets domicile-travail générés par les actifs allant travailler dans la métropole rennaise ou venant de celle-ci. Il existe aussi des difficultés qui contraignent les mobilités sur le territoire tant vers les commerces que vers les services, et ce pour tous les publics.

Les objectifs

- Faciliter la mobilité de tous au sein du territoire vers les pôles d'emplois et de services, et vers les territoires limitrophes.
- Accompagner l'intermodalité (utilisation de plusieurs modes de transport pour un même déplacement), et le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle.
- Développer un réseau de mobilités douces entre les communes et dans les communes (schéma de déplacements doux).
- Renforcer la connexion et la couverture numérique du territoire.
- Faciliter les migrations alternantes (trajets domicile-travail) en s'appuyant sur l'offre régionale et celle de la métropole rennaise pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.
- S'inscrire dans la logique du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour réduire l'empreinte carbone du territoire.

## Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Les signataires du présent contrat conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. Sont notamment recensés par les signataires les Contrats déjà signés et engagés :

- Le dispositif Petites villes de demain pour Grand-Fougeray et Bain-de-Bretagne
- L'OPAH en cours
- Le renouvellement du conventionnement avec l'EPFB (Etablissement public foncier de Bretagne)

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE prenne en compte les objectifs des documents suivants :

- La Charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne
- Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Bretagne
- Le Plan Départemental de l'Habitat (« PDH ») 35
- Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (« PDALHPD »)

- Le Schéma départemental en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage («SDAVGV »)
- Le SCoT du Pays des Vallons de Vilaine
- Les PCAET des EPCI du Pays des Vallons de Vilaine
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (« SDAGE ») Loire Bretagne
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (« SAGE ») Vilaine
- Le plan de gestion des risques d'inondation (« PGRI ») du bassin Loire-Bretagne
- Les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) Moyenne Vilaine, Seiche et Ise, Vilaine aval
- Le PLUi-H
- Le Schéma territorial des équipements sportifs
- Les engagements du SDE 35 énergie
- Le Contrat de coopération métropolitain

#### **4.2. Validation des actions**

Les actions du CRTE sont décrites dans deux tableaux reprenant la liste des actions matures 2021 / 2022 et des actions non matures, joints en annexes 1 et 2.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées, et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le Préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

#### **4.3. Projets et actions en maturation**

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance conformément aux dispositions définies à l'article 8 du présent contrat. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

En annexe 3, la liste des actions financées suivante :

- Actions DSIL rénovation thermique 2021
- Actions DSIL classiques
- Actions DETR 2021
- Subventions France Relance

#### 4.4. Les actions de coopération inter territoriale

Bretagne porte de Loire Communauté est engagée avec Vallons de Haute Bretagne Communauté, au sein du Pays des Vallons de Vilaine, espace de coopération territoriale permettant une mutualisation de moyens sur différentes thématiques et enjeux d'aménagement.

Territoire de projet, le Pays des Vallons de Vilaine constitue le cadre d'élaboration du SCOT.

D'autres coopérations inter territoriales existent à une plus large échelle.

##### 4.4.1 Engagements du SDE35/ Energ'iv

Le SDE35 en direct ou via sa SEML Energ'iv, mène de nombreuses actions pour le compte des communes et EPCI du département notamment en matière d'économie d'énergie, d'énergie renouvelable et de mobilités bas carbone, trois domaines intéressant particulièrement le CRTE.

A ce titre le SDE35, s'engage en direct ou via sa SEMAL Energ'iv :

- A désigner un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions projets
- A soutenir de manière prioritaire les actions projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention
- A intervenir en maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des domaines relevant de son périmètre de compétence et notamment à porter sur le territoire des actions en matière de :
  - Rénovation, pilotage et intelligence de l'éclairage public pour optimiser et limiter la consommation et la pollution lumineuse
  - Déploiement d'installations de recharge pour véhicules électrique (IRVE) et d'autres solutions de mobilités bas carbone : Gaz Naturel Véhicule et Hydrogène renouvelable
  - Réalisation de diagnostics thermiques et accompagnement de travaux de rénovation ou de suivi des consommations sur le patrimoine bâti public
  - Production d'énergie renouvelable : solaire, éolien, méthanisation, hydroélectricité, ...
  - Réalisation de réseaux de biogaz et de chaleur
  - Sensibilisation des publics à la transition énergétiques, etc...

##### 4.4.2 Engagements Contrat de Coopération Métropolitain

En 2017, Rennes Métropole signait avec l'État, la Région Bretagne et la Caisse des dépôts et consignations un «Pacte métropolitain d'innovation», dédié aux mobilités intelligentes. Adossé à ce Pacte, un «Contrat de coopération» engageait la Métropole dans une logique de coopération avec les territoires voisins.

Le Contrat de coopération entend associer les dix intercommunalités de l'aire urbaine de Rennes et les cinq agglomérations de Redon, Vitré, Fougères, Saint-Malo et Dinan dans un programme d'études et d'expérimentations partagé et défini collégialement portant sur l'ensemble des enjeux de mobilité quotidienne de ce territoire de près d'un million d'habitants. Co-animé par la Métropole et la Préfecture de Région, il associe la Région Bretagne, le département d'Ille-et-Vilaine et la Banque des territoires à ces travaux.

Dans la perspective de l'élaboration du CPER 2021-2027, les intercommunalités participant au Contrat de coopération ont identifié un premier programme d'actions et d'études visant à prolonger les travaux engagés depuis 2017 sur le sujet des mobilités. Les projets et pistes d'actions sont les suivants :

- Développer une ingénierie partagée de la mobilité, à travers un programme d'études et d'expérimentations devant permettre de mettre en commun et de traduire de manière concrète sur le périmètre des EPCI volontaires différentes actions ayant trait aux thématiques travaillées au sein du « contrat de coopération » : covoiturage du quotidien et en milieu rural, continuités cyclables, partage de la voirie au profit des mobilités actives... ;
- Promouvoir une mobilité inclusive, en développant des solutions de mobilité permettant de répondre aux besoins de déplacement des personnes en recherche d'emploi privées de solutions alternatives à la voiture individuelle (éloignement entre le lieu de travail et de domicile, horaires décalés...) et plus largement aux personnes âgées et/ou en situation de handicap, notamment dans l'accès aux services et équipements (publics, de santé, commerces... ;
- Agir en faveur de la décarbonation de nos mobilités, enjeu auquel doivent faire face l'ensemble de nos territoires, en favorisant le développement de sources d'avitaillement d'énergies bas carbone et en confortant les projets de filières de production, par exemple sur l'hydrogène vert ;

- Conforter la mobilité servicielle, afin de simplifier l'accès aux offres de solutions de mobilité alternatives à la voiture solo (bus, car, métro, train, vélos en libre-service, autopartage...);
- Accompagner les changements de comportements, en développant un plan d'actions à l'échelle de l'aire urbaine élargie en faveur notamment du covoiturage de proximité et des actions de communication conjointes menées de manière coordonnée sur l'ensemble du territoire des intercommunalités partenaires;
- Développer une politique temporelle de la mobilité, en agissant sur les rythmes de vie et les usages afin de réduire les déplacements en heure de pointe et de lutter contre la congestion automobile. La promotion du télétravail (notamment en heures de pointe) et des espaces de coworking constituent notamment des leviers majeurs et participent d'un aménagement équilibré du territoire

## Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE. Les besoins prioritaires identifiés sur le territoire de Bretagne porte de Loire Communauté portent sur :

- Une aide à l'autoévaluation et au recensement des actions communales
- Une aide à la réalisation du diagnostic du territoire
- Une aide à l'identification et la formalisation des enjeux
- Une aide à la définition et la formalisation des orientations stratégiques dans le cadre d'une vision prospective.

Les signataires s'entendent sur :

- Un accompagnement du CEREMA pour l'autoévaluation, par les communes, des actions portées et pour le recensement de ces actions par la Communauté de communes
- Une intervention du bureau d'études CERUR, conventionné avec l'ANCT, dans le cadre de marchés à bons de commande mobilisables pour un montant de 24 450 € pris en charge à 100 % par l'ANCT. Les missions porteront sur :
  - L'analyse des forces et faiblesses du territoire et de son organisation spatiale (mission complexe)
  - L'identification des enjeux prioritaires et préconisations d'orientations stratégiques pour le territoire
  - La réalisation de travaux de prospective à l'échelle d'un territoire

Enfin, au cours de l'élaboration du CRTE, les cosignataires pourront s'appuyer notamment sur les données issues de diagnostics territoriaux :

- Des données d'observation et d'analyse territoriale avec la mise à disposition immédiate d'un portrait du territoire qui comprend les principales données et cartographies issues de l'observatoire de territoires : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/actualites/2021-crte-actualite>

- Des indicateurs de transition écologique disponibles sur le site d'observatoire de l'environnement en Bretagne : <https://bretagne-environnement.fr/contrat-relevance-transition-ecologique>

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Bretagne porte de Loire Communauté assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef.fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

#### **6.4. Engagements du Département**

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à participer au réseau des Partenaires du CRTE afin de faciliter son élaboration et sa mise en œuvre. Il veillera notamment à faciliter l'accès aux ressources d'ingénierie du Département – via les agences départementales en particulier – et de ses principaux partenaires techniques de l'aménagement du territoire dans le domaine du tourisme (ADT), de l'habitat (ADIL, NEOTOA) et de l'aménagement (SADIV, SPL).

Le Département s'engage à soutenir les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention (Contrats de Territoire, Fonds de soutien aux Territoires, AAP centres bourgs et accès aux services, nouveau dispositif d'aides aux investissements locaux du fonds d'urgence 35 voté par le Département en Avril 2021), sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

#### **6.5. Engagement de la Banque des territoires**

La Banque des Territoires accompagne les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs projets d'avenir pour des territoires plus durables tout en favorisant les leviers de développement économique, vecteur d'attractivité et de cohésion sociale et territoriale. Elle accompagne ainsi les acteurs des territoires dans la construction et la réalisation de leurs projets grâce à une large palette d'offres et de solutions opérationnelles :

- Un accès gratuit à des contenus destinés aux collectivités avec notamment
  - 1/ un accès à une large base documentaire via la plateforme numérique « [banquedesterritoires.fr](http://banquedesterritoires.fr) » sur de nombreuses thématiques en cohérence avec les compétences des collectivités,
  - 2/ un service de renseignement téléphonique sur des questions juridiques et financières et des conférences via Territoires Conseils.
- Un soutien à l'ingénierie opérationnelle pour accompagner les projets structurants du territoire avec notamment

- 1/ l'appui d'experts internes,
- 2/ le financement à 100% d'études « flashes » sur des thématiques dédiées,
- 3/ le co-financement à 50% maximum d'études portées par la collectivité.
- Le financement des investissements des collectivités territoriales notamment
  - 1/ les constructions ou réhabilitations de bâtiments publics, y compris éducatifs ou autres bâtiments accueillant des scolaires,
  - 2/ acquisition de matériels roulants propres et les infrastructures de transport (réseaux, ouvrage d'art...),
  - 3/ les infrastructures et réseaux d'eau potable, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales et de GEMAPI,
  - 4/ les projets autour de transition écologique et énergétique (biodiversité, production d'énergie renouvelable),
  - 5/ les équipements de nature à renforcer l'attractivité touristique du territoire,
  - 6/ les investissements immobiliers en matière de santé et d'hébergement médico-social, et enfin
  - 7/ le portage foncier et requalification de friches, avec ou sans production de logement social.
- L'investissement en fonds propres, en direct ou de manière intermédiée, dans des projets, en partenariat avec les entreprises du territoire notamment dans les domaines suivants :
  - 1/ immobiliers commercial et d'entreprise,
  - 2/ hébergements et équipements touristiques ou de loisirs,
  - 3/ production d'énergie renouvelable et avitaillement,
  - 4/ infrastructures et transport,
  - 5/ services et usages numériques,
  - 6/ projets à impact social ou environnemental.

#### **6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

### **Article 7 – Gouvernance du CRTE**

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire n°6220/SG du Premier ministre du 23 octobre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### **7.1. Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire Bretagne porte de Loire Communauté, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### **7.2. Le comité technique**

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire Bretagne porte de Loire Communauté. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il sera composé :

- D'un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE
- D'un.e chef.fe de projet
- De services de l'Etat
- Des services du Département via l'Agence départementale de Redon et Vallons de Vilaine
- ...

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### **7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets**

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au Préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## **Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## **Article 9 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés seront précisés dans chaque fiche action.

Les indicateurs de suivi seront précisés dans le cadre de l'évaluation du CRTE.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

## **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le Tribunal Administratif de Rennes.

Signé à Bain de Bretagne, le 17 décembre 2021  
en quatre exemplaires originaux destinés à chacun des signataires.

**Pour Bretagne porte de Loire Communauté :**

M. Vincent Minier – Président de la Communauté de communes



**Pour l'État,**

M. Pascal Bagdian – Sous-Préfet de Redon



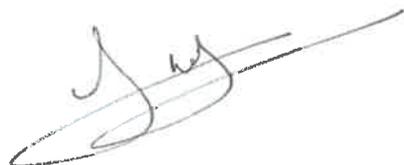
**Pour le Département d'Ille et Vilaine,**

M. Jean-Luc Chenut – Président du Conseil départemental d'Ille et Vilaine



**Pour la Banque des Territoires,**

Mme Elodie Frefield – Directrice Territoriale Ille et Vilaine



## **Sommaire des annexes**

Annexe 1 – Liste des actions matures 2021 / 2022

Annexe 2 – Liste des actions non matures

Annexe 3 – Annexe financière 2021

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)  
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ**

**Annexe 1 – Liste des actions matures 2021/2022**

Intitulé du projet	Maîtrise d'ouvrage	Échéance	Montant global
<b>ORIENTATION 2 : UN CADRE DE VIE PRÉSERVÉ ET UN TERRITOIRE ÉCONOME</b>			
<b>AXE 2 – 1 - Rendre les bourgs plus attrayants</b>			
Installation de totems aux entrées de la ville et de flèches directionnelles afin d'indiquer les commerces, les stationnements, les aires de co-voiturage, les bornes de rechargement	Bain de Bretagne	à partir de 2021	30 000 €
Revitalisation du centre-bourg (habitat locatif, locaux commerciaux, stationnement, plan de circulation, sécurité)	Crevin	2022 – 2023	1 000 000 €
Elaboration d'un inventaire faune et flore et mise en place de lieux protégés	Crevin	2022 à 2025	200 000 €
Mise en valeur des zones paysagères en centre bourg en aménageant des lieux de détente et de repos	Ercé en Lamée	De 2022 à 2025	5 000 € / an
Requalification de la zone du cimetière (création de terrains à bâtir pour 4 logements sociaux et 5 terrains à bâtir en foncier privé / déplacement de l'aire de jeux, création de stationnement avec borne de recharge / création d'un square su souvenir)	Noë Blanche (La)	2021 et 2022	123 395 €
Création d'un parc public de 4 000 m <sup>2</sup> (accès de la médiathèque, collection plantes botaniques, maison à insectes et hirondelles).	Pléchâtel	2022 – 2023	75 000 €
Installation de totems aux 3 entrées principales de la commune et de flèches directionnelles afin d'indiquer les commerces, les stationnements.	Sel de Bretagne (Le)	2021	9 000 €
Rénovation du jardin sensoriel de l'école de musique	Sel de Bretagne (Le)	2022	50 000 €
<b>AXE 2 – 2 – Développer un territoire économe en énergies</b>			
Extension des services techniques avec création d'un ERP écologiquement responsable en vue d'accueillir le public pour les questions d'urbanisme. Le bâtiment sera complété par un local archives.	Bain de Bretagne	2021	360 000 €
Etude d'implantation d'un réseau de chaleur pour les installations sportives dans un 1 <sup>er</sup> temps	Bain de Bretagne	à partir de 2022	15 000 €
Réfection de l'étanchéité de la toiture de la médiathèque et rénovation énergétique	Bain de Bretagne	2021	200 000 €
Rénovation, mise aux normes et installation numérique	Bosse de Bretagne (La)	2021 – 2022	15 000 €
Construction de 3 classes adjacentes au site de l'école élémentaire de Lucie Aubrac, en lieu et place de l'ancienne école.	Chanteloup	2022	700 000 €
Changement de production de chauffage salle Astrolabe	Couyère (La)	2021	47 718 €
Rénovation énergétique des bâtiments publics en particulier le groupe scolaire	Crevin	2021 – 2022 – 2023	700 000 €
Rénovation de l'éclairage public	Crevin	2021 à 2025	200 000 €
Rénovation énergétique des logements conventionnés	Ercé en Lamée	2022	25 000 €
Remplacement des luminaires du terrain de foot par des LED basse consommation	Ercé en Lamée	2021	13 000 €
Remise à neuf des menuiseries extérieures des logements de l'ancien presbytère	Ercé en Lamée	2021	9 019 €
Rénovation thermique du restaurant de la Tour	Grand Fougeray	2021	61 173,00 €
Isolation thermique et phonique plafond suspendu salle polyvalente	Lalleu	2021	17 170,1
Rénovation d'un bâtiment pour accueillir une résidence d'artistes	Pancé	2022	200 000 €
Remplacement de la porte de la bibliothèque et des menuiseries d'un logement communal.	Pancé	2021	7 331,00 €
Création d'un bâtiment bibliothèque / médiathèque, en partie en rénovation – Volet énergétique	Pancé	2022	300 000 €

Intitulé du projet	Maîtrise d'ouvrage	Échéance	Montant global
Agrandissement du centre de loisirs : faire un bâtiment thermiquement performant et utilisation de matériaux biosourcés	Pléchâtel	2022	300 000 €
Développement de l'éclairage dit solaire: arrêt de bus scolaire en campagne, parking, rue et ruelle non éclairée	Pléchâtel	2021 – 2022	45 000 €
Eclairage de la salle de sports	Saulnières	2021	25 000 €
Transformation d'une aire bitumée existante en aire de covoiturage (signalétique, borne de recharge électrique, video surveillance, application mobile)	Sel de Bretagne (Le)	2022	15 000 €
Pose de panneaux solaires sur les bâtiments communaux	St-Sulpice des Landes	2022 à 2026	120 000 €
Rénovation de l'Eclairage public	St-Sulpice des Landes	2022 à 2026	30 000 €
Rénovation structurelle et énergétique de la salle des sports : réfection et renforcement structure toiture pour pose panneaux solaires, isolation thermique de l'ensemble de la structure, remplacement système eau chaude sanitaire	Tresboeuf	2021 – 2022	350 à 400 000 €
Rénovation énergétique de l'ancien presbytère / médiathèque (isolation, remplacement des menuiseries et du mode de chauffage), aménagement d'un espace d'animation culturelle enfance-petite enfance, attribution de locaux pour activités/associations locales	Tresboeuf	2022 – 2023	150 000 €
<b>AXE 2 – 3 – Préserver les milieux</b>			
Schéma directeur de gestion des eaux pluviales : Etude du SDAEP	Bain de Bretagne	à partir de 2022	20 000 €
Installation d'une citerne de grande capacité pour la récupération des eaux pluviales	Pléchâtel	étude en cours, travaux en 2022	30 000 €
Assainissement : Amélioration qualité du traitement en tête des lagunes du bourg	Pléchâtel	2021	80 000 €
<b>AXE 2 – 4 – Préserver et valoriser le patrimoine touristique et culturel</b>			
Suite à un diagnostic, travaux de restauration du barrage et des ouvrages hydrauliques de l'étang pour permettre le maintien du cheminement autour de l'étang.	Bain de Bretagne	à partir de 2021	plus de 300 000 €
Parcours éducatif culturel Accompagnement de l'école Jean Eon dans l'ouverture à la culture et la mise en place d'un parcours culturel éducatif (école de théâtre, de danse, scénarisation...)	Pancé	2022	10 000 €
Parcours familial culturel : Découverte ludique du patrimoine culturel grâce à la mise en place de liaisons douces intra et inter-communes (scénarisation et hébergement sur site mobile/digitalisation - Thématisation et historicisation des liaisons douces : « route des châteaux de Pancé »)	Pancé	2022	5 000 €
Création de formats didactiques et pédagogiques ayant pour objectif de favoriser la découverte du patrimoine culturel du territoire (digitalisation, livret support, mallette pédagogique - Thématisation et historicisation : « la route du sel et les contrebandiers »)	Sel de Bretagne (Le)	2022	20 000 €
Mise en œuvre de liaisons douces inter-communes pour faciliter la mobilité des habitants (cyclo, pédestre, équestre)	Sel de Bretagne (Le)	2021	50 000 €
<b>ORIENTATION 3 : UN MEILLEUR MAILLAGE DE L'OFFRE DE SERVICES AU BÉNÉFICE DE TOUS</b>			
<b>AXE 3 – 1 – Organiser et rendre plus lisibles les services</b>			
Construction d'un bâtiment pour héberger 2 ou 3 médecins, infirmier, orthophoniste, podologue, sophrologue	Crevin	2021 – 2022	600 000 €
Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie : Rénovation d'une maison pour y accueillir des professionnels de santé, et accueil d'un logement d'urgence	Grand-Fougeray	Septembre 2021	en cours de chiffrage
Dépollution de la friche MOISDON, déconstruction et création d'habitats pour les jeunes travailleurs et logements regroupés pour personnes âgées avec une salle commune ouverte aux résidents	Grand-Fougeray	Septembre 2021	2 200 000 €
Réalisation d'une maison de services Jeunesse	Bretagne porte de Loire Communauté	2022	

Intitulé du projet	Maîtrise d'ouvrage	Échéance	Montant global
<b>AXE 3 – 2 – Favoriser les pratiques sportives et une offre diversifiée</b>			
Remplacement de la salle de sports du Chêne Vert, arrivée en fin de vie, par un gymnase de "type tempéré", écologiquement responsable. Ce gymnase sera affecté préférentiellement au lycée ainsi qu'aux associations sportives en permettant entre autre l'accueil (sol) des publics handicapés.	Bain de Bretagne	MOE 2021 - travaux 2022 - 2023	3 200 000 € (en lien avec la réhabilitation du dojo et de la salle d'agrès)
Travaux de parking, liés à la construction de la piscine, pour le stationnement des usagers, et le retournement des bus dans le cas de la desserte des établissements scolaires	Bain de Bretagne	à partir de 2021	1 328 000 €
Rénovation intégrale des locaux polyvalents du terrain des sports. Démarche en collaboration avec le conseiller en énergie partagée du Pays des vallons de Vilaine, afin de répondre aux objectifs d'économie d'énergie.	Chanteloup	2021 – 2022	430 000 €
Protection des zones humides : Transformation des anciennes lagunes en zone de loisirs avec terrain des sports, skate parc, aire de jeux, zone pique nique	Chanteloup	2021 – 2022	430 000 €
Aire de rencontre intergénérationnelle : soccer + aire de jeux au Chatellier	Pléchâtel	2022	100 000 €
City stade : Transformation de l'ancien terrain de basket à proximité de la salle des sports, de l'école, de l'ALSH et de l'espace jeunes, pour offrir un espace public destiné aux jeunes	Tresboeuf	2022	40 000 €
Réhabilitation lourde de la piscine de Bain de Bretagne	Bretagne porte de Loire Communauté	2022	
<b>AXE 3 – 3 – Soutenir les activités culturelles</b>			
Projet Arts Scènes au Pays : Mise en place d'un parcours éducatif culturel. Accompagnement des établissements scolaires et travail en collaboration.	Bain de Bretagne	à partir de 2022	10 000 € / école et par an
Découverte ludique du patrimoine culturel (scénarisation et hébergement sur site mobile/digitalisation - Thématisation et historicisation des liaisons douces : « autour des tanneries »)	Bain de Bretagne	à partir de 2022	5 000 € / an
Rénovation du site « théâtre de verdure » au sein du Tertre Gris (couverture amovible pour définir un espace mutualisé Culture et Maison de la biodiversité en lien avec l'ENS du Tertre Gris)	Pancé	2021	80 000 €
Réalisation d'un 3ème lieu : médiathèque	Saulnières	Fin 2021 – 2022	1 200 000 €
<b>ORIENTATION 4 : UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE ET GÉNÉRANT PLUS DE VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>AXE 4 – 1 – Promouvoir le territoire</b>			
<b>AXE 4 – 2 – Conforter les capacités d'accueil</b>			
Aménagement d'un espace dédié aux professionnels et particuliers dans un local du centre bourg, pour bénéficier d'un bon débit internet, en attendant l'arrivée de la fibre en 2026 (très mauvais débit dans les hameaux)	Tresboeuf	2022	10 000 €
<b>AXE 4 – 3 – Conforter l'attractivité des centres-bourgs</b>			
Préemption commerciale pour l'achat de cellules commerciales afin d'installer des nouveaux commerçants et des commerces manquants	Bain de Bretagne	à partir de 2021	70 000 € / an
Achat d'une maison : Transformation d'une partie en boulangerie froide environ 35 m² de local vente+ kitchenette+sanitaires+espace de stockage - Réalisation d'un logement conventionné	Ercé en Lamée	2021 – 2022	300 000 €
Réhabilitation de l'ancienne boucherie (opération mixte commerce et habitat)	Noë Blanche (La)	2021 et 2022	521 128 €
Création de 2 bâtiments : dont une boulangerie, et un bâtiment type bar café	Pancé	2021	700 000 €
Mise en place d'une filière locale alimentaire appuyé par la création d'un marché de village hebdomadaire dans un des bâtiments créé sur la place centrale	Pancé	2021	5 000 €
Réhabilitation d'un bâtiment existant en salon de coiffure	Poligné	2021 – 2022	460 000 €

Intitulé du projet	Maîtrise d'ouvrage	Échéance	Montant global
Achat-rénovation de la boucherie, dernier commerce de sa catégorie, et commerce essentiel au dynamisme de la vie locale et du centre bourg	Sel de Bretagne (Le)	2022	300 000 €
Recrutement d'un chef de projet dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain » avec les communes lauréates : Bain de Bretagne et Grand Fougeray	Bretagne porte de Loire Communauté	2021/2022	43 000 €
<b>AXE 4 – 4 – Rendre plus lisible l'accompagnement vers l'emploi</b>			
<b>AXE 4 – 5 – Développer un territoire connecté</b>			
<b>AXE 4 – 6 – Soutenir un modèle agricole local</b>			
Construction d'un cahier des charges pour la restauration scolaire : mission d'AMO permettant une projection sur l'adaptation de la restauration scolaire en circuit court majoritairement	Bain de Bretagne	à partir de 2021	10 000 €
Restauration communale à vocation en partie scolaire mais également des adultes / alimentation saine et locale / recrutement d'un cuisinier pour garantir l'esprit du circuit court	Noë Blanche (La)	Septembre 2022	fonctionnement 62 000 € / an investissement logiciel 3500 € / an investissement matériel 30 000 €
Construction d'une halle ouverte place de la mairie pour animation et marché local	Pléchâtel	Etude en cours Travaux en 2022	100 000 €
<b>ORIENTATION 5 : LA MOBILITÉ POUR UN MEILLEUR ACCÈS À L'EMPLOI ET AUX SERVICES</b>			
<b>AXE 5 – 1 – Encourager toutes les formes de mobilité</b>			
Etude relative à la circulation en ville de manière à développer les transports alternatifs à la voiture (à pied ou en vélo), prévoir les aménagements nécessaires, et mieux desservir la ville en vue de dynamiser le centre-ville et le commerce local.	Bain de Bretagne	2021	30 000 €
Mise en œuvre de liaisons douces inter communes pour faciliter la mobilité des habitants, dans le cadre du projet Arts Scènes au Pays	Bain de Bretagne	à partir de 2021	50 000 €
Aménagement d'une voie douce sur 1,5 km entre le bourg et le hameau de la Régère.	Chanteloup	2021 – 2023	200 000 €
Développement des mobilités alternatives: aménagement de liaisons douces en espace partagé piétons et 2 roues (non motorisés)	Crevin	2022 – 2023 – 2024	300 000 €
Aménagement de sécurité, déplacement d'un quai bus, création d'une chicane, création de mobilités douces	Noë Blanche (La)	2021 – 2022	585 635 €
Mise en œuvre de liaisons douces inter-communes pour faciliter la mobilité entre les trois communes (achat de linéaire – aménagement) au titre du projet Arts Scènes au Pays	Pancé	2021 – 2024	50 000 €
Aménagement des circuits Pedibus	Pléchâtel	2021	25 000 €
Réaménagements légers place de l'église, placette rue des canaris, abords du complexe sportif et du cimetière : sécuriser et favoriser les circulations piétons et cycles, permettre l'implantation d'un marché de produits locaux, développer des espaces conviviaux et favoriser la présence du végétal	Tresboeuf	2022 – 2023	70 000 €
<b>AXE 5 – 2 – Développer et faciliter l'accès à la mobilité et gérer l'offre</b>			

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)  
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ**

**Annexe 2 – Liste des actions non mûres (2023 et années suivantes)**

Intitulé du projet	Maîtrise d'ouvrage	Échéance	Montant global
<b>ORIENTATION 2 : UN CADRE DE VIE PRÉSERVÉ ET UN TERRITOIRE ÉCONOME</b>			
<b>AXE 2 – 1 - Rendre les bourgs plus attractifs</b>			
Restructuration de la rue des Cruaux suite à l'urbanisation du secteur	Chanteloup	2025	200 000 €
Densification du secteur identifié Châteaubriant : création d'une voie et apport des réseaux en vue de permettre la vente des fonds de parcelles sans avoir une emprise au sol trop forte et permettre ainsi le développement de la commune sans recourir à l'artificialisation des sols.	Noë Blanche (La)		
Aménagement du bourg : amélioration de la circulation et la sécurité. Création d'espaces verts. Aménagement PMR voirie. Marquages au sol. Mobilier urbain.	Petit Fougeray (Le)	2023 – 2024	600 000 €
<b>AXE 2 – 2 – Développer un territoire économe en énergies</b>			
Construction d'un groupe scolaire et extension de l'ALSH – Bâtiment écologiquement responsable	Bain de Bretagne	Etudes en 2021 et travaux à suivre	6 200 000 €
Réhabilitation du dojo et de la salle d'agrès. Démolition et reconstruction des vestiaires, remplacement des ouvertures en vue d'accroître les économies d'énergie, isolation des bâtiments, remplacement du chauffage, remplacement de la ventilation, aménagement d'une salle de convivialité et de bureaux.	Bain de Bretagne	Etudes en 2021 et travaux à suivre	montant à distinguer du projet de remplacement de la salle du Chêne vert
Travaux de rénovation et d'amélioration énergétique du bâtiment de l'école de musique	Bain de Bretagne	à partir de 2024	300 000 €
Transformation et isolation des locaux annexes de la salle des sports	Chanteloup	2023	300 000 €
Réhabilitation de l'ancienne école pour la construction de 3 classes de maternelle et l'installation d'un ALSH	Chanteloup	2024	1 000 000 €
Transformation de l'ancienne maternelle en Espace jeux pour les assistantes maternelles + MAM + Logements pour densification.	Chanteloup	2026	300 000 €
Urbanisation du centre bourg en privilégiant les écoquartiers, et en limitant l'espace dédié à la voirie et à l'utilisation des véhicules	Ercé en Lamée	En cours de réflexion	
Réalisation d'un Village Sénior en privilégiant les constructions basse consommation, voire constructions passives. Mise en place d'un réseau de chaleur (optimisation de la chaufferie bois de l'école).	Ercé en Lamée	En cours de réflexion	
Aménagement d'un local technique : installation de panneaux photovoltaïques afin de diversifier les sources d'énergie	Ercé en Lamée	2024	400 000 €
Rénovation énergétique logements locatifs CCAS	Grand-Fougeray		
Rénovation énergétique bâtiments communaux : espace multimédia, ancienne poste	Grand-Fougeray		
Rénovation d'un bâtiment pour accueillir une résidence d'artistes	Sel de Bretagne (Le)	2023	300 000 €
Création d'une salle de spectacle en privilégiant la construction basse consommation	Pancé	2024-2025	2 500 000 €
Installation d'éclairage basse consommation sur le réseau public	Ste-Anne sur Vilaine		
Panneaux photovoltaïques prévus sur les bâtiments communaux	Ste-Anne sur Vilaine		
<b>AXE 2 – 3 – Préserver les milieux</b>			
<b>AXE 2 – 4 – Préserver et valoriser le patrimoine touristique et culturel</b>			

Intitulé du projet	Maîtrise d'ouvrage	Échéance	Montant global
Rénovation des anciennes tanneries dans le but de les transformer en résidence d'artiste	Bain de Bretagne	Etude 2021 – Travaux 2024	20 000 € + 500 000 €
Construction d'une bibliothèque	Lalleu	Fin 2023 – mi 2024	150 000 €
Aménagement d'une aire naturelle sur les bords de Vilaine, à proximité de la halte nautique de la Hordrais	Ste-Anne sur Vilaine	2 années	Estimation : 60 000 €
<b>ORIENTATION 3 : UN MEILLEUR MAILLAGE DE L'OFFRE DE SERVICES AU BÉNÉFICE DE TOUS</b>			
<b>AXE 3 – 1 – Organiser et rendre plus lisibles les services</b>			
Maison de Santé : Travaux de réaménagement de la salle d'urgence en cabinet médical	Grand-Fougeray		
Construction d'une crèche	Lalleu	2023 – 2024	150 000 €
Mise aux normes de la mairie. Réaménagement de la circulation dans le centre bourg	Ste-Anne sur Vilaine	fin de mandat	400 000 €
Maison de la solidarité communautaire à Bain de Bretagne	Bretagne porte de Loire Communauté	2023	
<b>AXE 3 – 2 – Favoriser les pratiques sportives et une offre diversifiée</b>			
Extension de la salle de sports Ouessant : création d'une salle pour des disciplines de sol	Crevin	2023 – 2025	400 000 €
Pumptrack et Skate park : création d'un lieu pour accueillir les jeunes	Grand-Fougeray	à définir	200 000 €
Création d'un parcours sportif à l'étang de la Gaudinière	La Bosse de Bretagne	en cours de mandat	
<b>AXE 3 – 3 – Soutenir les activités culturelles</b>			
Construction d'un équipement socioculturel écologiquement responsable susceptible d'accueillir des spectacles de 200 à 300 personnes et comprenant 1 salle de spectacle, diverses salles permettant l'activité des associations socioculturelles ainsi que l'accueil d'exposition.	Bain de Bretagne	2025	5 000 000 €
Maison des associations : création d'une salle d'activités culturelles	Grand-Fougeray		
Restauration de l'ancien presbytère en Maison des associations	La Dominelais	2023 – 2024	350 000 €
Extension de la salle polyvalente pour l'ajout d'un local technique de 40 m²	Lalleu	2023	50 000 €
<b>ORIENTATION 4 : UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE ET GÉNÉRANT PLUS DE VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>AXE 4 – 1 – Promouvoir le territoire</b>			
<b>AXE 4 – 2 – Conforter les capacités d'accueil</b>			
<b>AXE 4 – 3 – Conforter l'attractivité des centres-bourgs</b>			
Acquisition d'une maison, d'une ancienne épicerie et de terrains nus via le concours de l'EPFB. Objectif : démolition et reconstruction d'une opération mixte, cellule commerciale, et habitat partagé	Noë Blanche (La)	2023 – 2024	694 130 €
Acquisition d'un ancien bâtiment et aménagement d'une boulangerie	Teillay	2023	250 000 €
Acquisition et réhabilitation d'un bâtiment en coeur de bourg pour installer un commerce de proximité, offrant des services mixtes et un support d'animation locale – exploitation par bail commercial	Tresboeuf	2024 – 2025	700 000 €
<b>AXE 4 – 4 – Rendre plus lisible l'accompagnement vers l'emploi</b>			
<b>AXE 4 – 5 – Développer un territoire connecté</b>			
<b>AXE 4 – 6 – Soutenir un modèle agricole local</b>			

Intitulé du projet	Maîtrise d'ouvrage	Échéance	Montant global
<b>ORIENTATION 5 : LA MOBILITÉ POUR UN MEILLEUR ACCÈS À L'EMPLOI ET AUX SERVICES</b>			
<b>AXE 5 – 1 – Encourager toutes les formes de mobilité</b>			
Etude de faisabilité d'un plan de mobilité au sein de la commune	Grand-Fougeray	en cours de chiffrage	à définir
Mobilité douce : chemin piétonnier vers le Vil	Petit Fougeray (Le)	2024 – 2025	100 000 €
Achat d'un terrain et aménagement d'un parking complémentaire à la gare de Pléchâtel ( 5000 m²) pour faciliter la mobilité vers Rennes et autres ( seul gare sur le périmètre de BPLC)	Pléchâtel	Achat en cours, Calendrier des travaux à venir	16 000 € Pour l'achat du terrain
Création d'une liaison piétons-cycles, en utilisant au maximum les chemins ruraux, pour relier l'enclave (entre Ercé et Lalleu) au bourg distant de 4 km.	Tresboeuf	2023	80 000 €
<b>AXE 5 – 2 – Développer et faciliter l'accès à la mobilité et gérer l'offre</b>			



Financements État programmés sur la DSIL plan de relance: part exceptionnelle 2020 et rénovation thermique 2021

Intitulé du projet	Maitre d'ouvrage	Coût total	Part État	Part État Plan de relance DSIL rénovation thermique 2021	DSIL classique 2021	DETR 2021	Subvention France Relance
<b>Orientation 1 : Une institution connue et reconnue</b>							
<b>Orientation 2 : Un cadre de vie préservé et un territoire économe</b>							
Changement de production de chauffage salle Astrolabe	COUYERE (LA)	47 718,00 €	60,73 %	19 435,00 €		9 543,60 €	
Réhabilitation énergétique et thermique de l'école publique de l'Arc-en-Ciel	CREVIN	300 000,00 €	60,00 %	120 000,00 €		60 000,00 €	
Aménagement de deux rues entrées de bourg	DOMINELAIS (LA)	218 027,00 €	31,73 %				
Réhabilitation des projecteurs du terrain de foot municipal	ERCE EN LAMEE	17 473,10 €	40,00 %	6 990,00 €		69 188,80 €	
Remise à neuf des menuiseries extérieures des logements de l'ancien presbytère	ERCE EN LAMEE	9 019,00 €	50,01 %		4 510,00 €		
Rénovation énergétique des logements sociaux	GRAND FOUGERAY	69 968,40 €	40,02 %		28 000,00 €		
Rénovation thermique du restaurant de la Tour	GRAND FOUGERAY	61 173,00 €	39,23 %		24 000,00 €		
Isolation thermique et phonique plafond suspendu salle polyvalente	LALLEU	17 170,10 €	59,78 %	6 870,00 €			
Remplacement de la porte de la bibliothèque et des menuiseries d'un logement communal.	PANCE	7 331,00 €	30,01 %		2 200,00 €		3 393,71 €
Aménagement du nord du centre-bourg de Teillac rues du Prieuré, de la Chenais Yron et des Forges	TEILLAY	353 894,15 €	33,91 %			120 000,00 €	
Recyclage foncier des friches Moisson et ancienne gendarmerie	GRAND FOUGERAY	778 288 €	34,90 %				271 644,00 €
Recyclage foncier sur l'îlot du cimetière et l'ancienne boucherie	LA NOE-BLANCHE	2 218 555 €	28,82 %				639 433,00 €
<b>Orientation 3 : Un meilleur maillage de l'offre de services au bénéfice de tous</b>							
Réhabilitation de la médiathèque de Bain-de-Bretagne	BAIN DE BRETAGNE	208 000,00 €	40,00 %		83 200,00 €		
Travaux de mise aux normes accessibilité et de modernisation de la mairie	BOSSE DE BRETAGNE (LA)	15 899,68 €	37,07 %				5 893,98 €
Réhabilitation des vestiaires du football et de l'algéca "palets" en locaux polyvalents mutualisés du terrain des sports : Projet LPTS	CHANTELOUP	471 600,00 €	29,69 %	140 000,00 €			
Réhabilitation et transformation d'un bâtiment en boulangerie froide et logement social	ERCE EN LAMEE	338 600,00 €	16,04 %		40 000,00 €		14 316,00 €
Revitalisation centre-bourg : Construction d'un bâtiment de commerces et aménagement de la place centrale	PANCE	968 080,00 €	27,07 %		142 088,50 €		120 000,00 €
Réhabilitation d'un bâti existant en vue d'y installer un commerce de coiffure	POLIGNE	409 980,00 €	36,78 %	120 780,00 €	30 000,00 €		
<b>Orientation 4 : Une économie diversifiée et générant plus de valeur ajoutée</b>							
Mesure 14 du Plan de relance – soutien aux cantines scolaires des petites communes – Projet « S'inscrire dans une politique de bien manger »	CREVIN						10 797,17 €
Mesure 14 du Plan de relance – soutien aux cantines scolaires des petites communes – Projet « augmenter les produits frais et réaliser une production maison »	ERCE EN LAMEE						21 561,60 €
<b>Orientation 5 : La mobilité pour un meilleur accès à l'emploi et aux services</b>							
Aménagements de voirie et de sécurité de la rue du Moulin chaignet et des Marronniers	NOE BLANCHE (LA)	550 245,00 €	21,81 %			120 000,00 €	
AAP socle numérique pour les écoles élémentaires	BAIN DE BRETAGNE	14 000 €	67,86 %				9 500,00 €
AAP socle numérique pour les écoles élémentaires	CREVIN	8 524 €	69,54 %				5 928 €
AAP socle numérique pour les écoles élémentaires	GRAND FOUGERAY	36 240 €	67,57 %				24 486,00 €
AAP socle numérique pour les écoles élémentaires	PLECHATEL	17 580,48 €	69,95 %				12 298,00 €
AAP socle numérique pour les écoles élémentaires	POLIGNE	14 400 €	69,44 %				10 000,00 €
AAP socle numérique pour les écoles élémentaires	SEL DE BRETAGNE	12 123 €	69,15 %				8 383,00 €
AAP socle numérique pour les écoles élémentaires	TRESBOEUF	8 426 €	66,26 %				5 583,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>414 075,00 €</b>	<b>353 998,50 €</b>	<b>522 336,09 €</b>	<b>1 013 685,77 €</b>

